PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Déléage, tenue le 9 novembre, à 18 h 00, à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Déléage et à laquelle étaient présents,

Madame Anne Potvin, mairesse,
Madame Kathy Milone, conseillère, siège no 1,
Monsieur Gilles Jolivette, conseiller, siège no 2,
Monsieur Serge Lacourcière, conseiller, siège no 3,
Madame Michelle Briand, conseillère, siège no 4,
Monsieur Stéphane Rivest, conseiller, siège no 5,
Monsieur Éric Gauthier, conseiller, siège no 6.

Était également présente Madame Suzanne Bédard, DGA/greffière adjointe.

La séance extraordinaire du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec.*

La mairesse Madame Anne Potvin constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 18 h 00 et souhaite la bienvenue à tous.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Délégation de pouvoir à l'inspecteur municipal – Représentant de la municipalité – Traitement de dossier avec le MERN

3. Nomination – Contremaître par intérim

4. Période de questions

5. Levée de l'assemblée extraordinaire

2022-11-278-B **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE.

2022-11-CMD279 **DÉLÉGATION DE POUVOIR – INSPECTEUR MUNICIPAL – TRAITEMENT DE DOSSIERS AVEC LE MERN**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Déléage désire obtenir une parcelle de terrain appartenant au MERN;

CONSIDÉRANT QU' afin de traiter le dossier no 002995 22 907, ou de client : 13045732AC, il est opportun de nommer un représentant désigné de la municipalité de Déléage;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal, monsieur Gabriel Yoland Blais, demande au conseil municipal une délégation de pouvoir permettant de traiter ce dossier avec le MERN;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Éric Gauthier, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de nommer l'inspecteur municipal, monsieur Gabriel Yoland Blais à titre de représentant désigné auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

- d'autoriser M. Blais à signer toute demande et tous les documents officiels exigés afin de permettre le traitement dudit dossier avec le ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2022-11-CMD280 NOMINATION D'UN CONTREMAÎTRE EN VOIRIE PAR INTÉRIM – EMPLOYÉ. NO 32-0033

CONSIDÉRANT le départ du contremaitre en voirie dès le 11 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE dans l'attente de l'embauche d'un nouveau contremaître en voirie, il y a lieu de combler le poste d'une façon intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE l'employé no 32-0033 occupe le poste de chef d'équipe à la voirie et qu'il accepte d'assumer temporairement le poste de contremaître par intérim jusqu'à l'embauche d'un nouveau contremaître;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'accepter la nomination de l'employé no 32-0033 au poste de contremaître en voirie par intérim jusqu'à l'embauche d'un nouveau contremaitre;

- de rémunérer l'employé no 32-0033 au même taux horaire que l'employé no 32-0035;

- que l'employé no 32-0033 continue d'être un salarié syndiqué, qu'il conserve tous ses avantages reliés à son poste et que son ancienneté continue de s'accumuler.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2022-11-CMD281 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé par la conseillère Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents, de procéder à la levée de cette séance extraordinaire à 18h05.

ADOPTÉE.